



Nexon, le 21/05/2021

EHPAD RESIDENCE DU PARC

Nos Réf. : PJM/2021

Objet : Adaptation du protocole de visite

Mesdames, Messieurs, Chères familles et Chers proches de résidents,

Pour faire suite aux nouvelles recommandations parues la semaine passée et qui concernent « le retour à la vie normale », nous avons décidé, en équipe pluridisciplinaire, d'adapter le protocole en vigueur à l'heure actuelle au sein de l'établissement.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Les mesures de réversibilité ne seront désormais déclenchées qu'à compter de 3 cas Covid+ confirmés au sein de la structure (résidents et/ou professionnels)
- Pour les résidents non vaccinés, les tests RT PCR à J+4 et J+7 *a posteriori* des visites ou des sorties en famille ne sont plus obligatoires mais seulement préconisés
- Les visites des mineurs de plus de 6 ans sont à nouveau autorisées : le nombre maximum de visiteurs reste limité à 2
- Une limitation des contacts avec les autres résidents est toujours pratiquée durant 7 jours lors de l'admission ou en retour d'hospitalisation mais les visites en espace dédié sont rendues possibles et des activités individuelles proposées

Par ailleurs, suite à la reprise des visites en chambre depuis le 10/05, je tiens à vous faire part de notre satisfaction globale quant à l'application des gestes barrières.

Néanmoins, nous avons observé des « libertés » quant au port du masque une fois en chambre : je souhaitais donc rappeler à tous qu'il était nécessaire de conserver le masque durant toute la durée de la visite, quel que soit votre statut vaccinal ou celui de votre proche/ ou parent. A cet effet, nous vous prions également de bien vouloir conserver la porte ouverte durant la durée de la visite.

Enfin, je souhaite adresser un grand MERCI aux familles qui pratiquent une désinfection de la chambre et des points de contact à la suite de leur visite : veuillez simplement s'il vous plaît à bien redescendre la solution virucide au niveau de l'accueil !

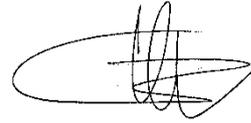
Vous trouverez annexé au présent courrier, un récapitulatif des mesures mises en œuvre à l'heure actuelle au sein de la Résidence.

Dans l'attente de pouvoir vous rencontrer, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Directeur,

Pierre-Jean Menou



Copie à :

- Monsieur le directeur, délégation départementale de la Haute-Vienne – ARS Nouvelle-Aquitaine,
- Monsieur le président du conseil départemental de la Haute-Vienne,
- Monsieur le président du conseil d'administration, Maire de Nexon

	Résident protégé par une vaccination complète ou immunisé par une infection récente	Résident non protégé par une vaccination complète
Visites en espace dédié	Possibles pour les résidents qui ne sont ni cas confirmé, ni cas contact à risque, dans le respect des gestes barrières et sur rendez-vous Préconisé pour la célébration d'événements festifs (type goûter anniversaire)	
Visites en chambre	Possibles pour les résidents qui ne sont ni cas confirmé, ni cas contact à risque, dans le respect des gestes barrières et sur rendez-vous	
	Pas de test ou d'isolement après la visite	Un test sera systématiquement proposé au résident à J+4 et J+7 après la visite mais aucun isolement ne sera pratiqué (surveillance renforcée sur l'apparition de symptômes)
Activités collectives	Autorisées pour l'ensemble des résidents, quel que soit leur statut vaccinal	
Promenades aux alentours et dans les espaces extérieurs de l'EHPAD	Possibles dans le respect des gestes barrière	
Sorties en famille	Pas de test RT-PCR au moment du retour sauf en cas de contact à risque avéré - Pas d'isolement (surveillance renforcée sur l'apparition de symptômes)	Un test sera systématiquement proposé au résident à J+4 et J+7 après la sortie en famille - limitation des contacts avec les autres résidents durant 7 jours (pas d'activités ou de repas collectifs mais proposition d'activités individuelles)
		Les visites en espace dédié seront autorisées durant ces 7 jours de limitation des interactions collectives
Entrée à l'EHPAD et retour d'hospitalisation (passage aux urgences ou hospitalisation complète)	Limitation des contacts avec les autres résidents durant les 7 jours suivant l'entrée en établissement ou l'hospitalisation (pas d'activités ou de repas collectifs mais proposition d'activités individuelles)	Limitation des contacts avec les autres résidents durant les 7 jours suivant l'entrée en établissement ou l'hospitalisation (pas d'activités ou de repas collectifs mais proposition d'activités individuelles)
	Les visites en espace dédié seront autorisées durant ces 7 jours de limitation des interactions collectives	Les visites en espace dédié seront autorisées durant ces 7 jours de limitation des interactions collectives

* La direction de l'établissement, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de la Résidence, se réserve la possibilité d'étudier des demandes spécifiques au cas par cas si elles étaient fondées